

Objectifs chiffrés des SCOT approuvés en région Centre-Val de Loire sur le volet « logement-habitat »

Chiffres à prendre avec diverses précautions d'usage selon leur place dans le SCOT (Rapport de Présentation, PADD, DOO).
Les PLH sont ou seront compatibles avec le DOO des SCOT selon l'article L.122.1-15 du code de l'urbanisme.

SCOT approuvé en	En habitants cumulés à l'horizon du SCOT	En habitants supplément. à l'horizon du SCOT	En nb de logements neufs par an	% de répartition des logements neufs selon l'armature territoriale ou urbaine ou spatiale (1)	% en « centralité principale » (2)	% minimum des nouvelles capacités de logements en RU ou TUE (3)	En hectares maxi consommés pour du résidentiel	Objectif de densité des opérations neuves en log/ ha (plafond minimal ou souhaité)
Loches 2004	Non explicite sauf cet extrait : « Les orientations du SCOT s'inscrivent dans la continuité du PLH élaboré sur la période 97-2002. » selon la page 21 du DOG							
Blois 2006	129 000 en 2015	+ 17 528	659 ? <small>entre 480 et 660</small>	Non explicite	Non explicite	Non explicite	Non explicite	Non explicite <small>annexe illustrée au DOG</small>
Chartres 2006	130 000 en 2020	+ 17 000	600 <small>+ compensation ORU</small>	Non explicite <small>SCOT laisse faire le PLH</small>	75 % en hab	Non explicite	Non explicite	Non explicite
Vendôme 2007	40 000 en 2020	+ 6 000 sur 10 ans	250	67 %, 33 %	67 %	Non explicite	187 ha PADD sur 10 a 200 ha DOG sur 10 a	Entre 18 et 9 <small>(selon la charte annexée)</small>
Dreux 2008	71 500 en 2021	+ 14 900	400	67 %, 11 %, 22 %	67 % 70 % en hab.	Non explicite	240 ha d'ici 2021	25 <small>en moyenne modulable</small>
ABC 2008	69 700 en 2020	+ 9 700	497	Non explicite	? 33%	20 %	Non explicite	Non explicite
Orléans 2008	320 000 en 2030	Non explicite <small>+20 000 ménages d'ici 2020</small>	1 550	Non explicite	Non explicite	Non explicite	En partie explicite	Non explicite
NOT 2009	55 000 en 2029 ?	+ 15 000 ? en 2030	300	Non explicite	Non explicite	Non explicite	Non explicite	Non explicite
Pithiviers 2011	82 000 en 2030	+ 16 000	435	Non explicite	26 %	15 %	339 ha EU en 10 a 677 ha EU en 20 a	EU 30, 15, 15, 10 TUE 60, 30, 30, 10
Châteauroux 2012	98 000 2018	? <small>+ 370 hab/an</small>	400	40 %, 30 %, 12 %, 18 %	70 %	20 %	Non explicite	20
Bourges 2013	155 660 2030	+ 5 531	623	64 %, 10 %, 17 %, 9%	64 %	30 %	499 ha en EU 213 ha en RU	30, 20, 12, 10
Tours 2013	392 129 en 2030	+ 30 000	1790	59 %, 17 %, 24 % <small>(figure au RP)</small>	59 % <small>(figure au RP)</small>	60 %	800 ha en EU ? d'ici 2030	25, 20, 15

(1) en allant du segment le plus urbain au plus rural

(2) en général = proportion de logements neufs à construire en « centralité principale » (définition variable selon les SCOT) ; sinon, part de croissance démographique captée.

(3) RU = en Renouvellement Urbain et/ou TUE = en Tissu Urbain Existant ; par opposition à EU = en Extension Urbaine.